



Centre Droite vaudois

38 projets communs

Forts des succès de la majorité gouvernementale sortante, **Jacqueline de Quattro, Pascal Broulis, Philippe Leuba et Jean-Claude Mermoud** entendent s'inscrire, avec leurs partis, dans la continuité d'une démarche qui a fait ses preuves. Cette volonté de poursuivre l'action entreprise doit s'accompagner de projets nouveaux et d'améliorations des politiques initiées.

Leurs propositions communes ambitionnent de répondre à l'intérêt général de l'ensemble de nos concitoyennes et concitoyens. Elles visent à :

- améliorer la qualité de vie, notamment des familles,
- favoriser les créations d'emploi,
- garantir l'attractivité du Canton,
- assurer l'efficacité des institutions,
- renforcer l'Etat de droit.

Ces cinq idées-force sont déclinées dans 38 propositions couvrant les divers domaines de l'activité de l'Etat.

Familles

- 1- Inciter à la création de nouvelles crèches et renforcer l'offre de mamans de jour.
- 2- Harmoniser les horaires scolaires entre les divers degrés de la scolarité.

Formation

- 3- Affirmer la priorité du rôle formateur de l'école et pratiquer une pédagogie efficace permettant l'acquisition de connaissances et de savoir-faire.
- 4- Revaloriser la filière VSO en augmentant les exigences orientées vers les besoins du marché du travail (français, mathématiques et langues étrangères).
- 5- Renforcer la filière de l'apprentissage dual en soutenant davantage les entreprises formatrices.
- 6- Assurer une meilleure coordination et synergie entre les cantons romands pour les Hautes Ecoles spécialisées et universités.
- 7- Créer une Ecole cantonale de médecine en rapprochant les Facultés de biologie et de médecine et le CHUV.

Santé

- 8- Maîtriser les coûts de la santé (planification hospitalière, structures administratives à simplifier, ...).
- 9- Favoriser l'aide à la personne en créant des structures intermédiaires entre l'aide à domicile et les EMS (micro-unités de logement).
- 10- Soutenir la prévention auprès des jeunes en matière d'abus de consommation d'alcools et d'usage de produits stupéfiants (viser prioritairement l'abstinence et s'opposer au financement de locaux d'injection).

Social

- 11- Lutter contre les effets de seuils des différents régimes (fiscaux, sociaux, ...) par des mesures incitatives.
- 12- Encourager l'insertion en rapprochant les services sociaux du Service de l'emploi.
- 13- Faire preuve d'une grande rigueur dans l'attribution des aides (lutte contre les abus, même s'ils sont marginaux).

Villes et agglomérations

- 14- Assouplir les horaires d'ouverture des commerces.
- 15- Encourager le transfert modal (parkings d'échange, covoiturage...).
- 16- Introduire des conditions cadres favorisant la mixité du logement.

Territoire et mobilité

- 17- Eviter un développement anarchique du territoire en mettant en oeuvre le Plan directeur cantonal et favoriser un développement dynamique de toutes les régions du Canton.
- 18- Garantir la mise en place d'un réseau de transport en commun performant (métro M2, RER, troisième voie CFF entre Lausanne et Genève...).

Environnement et énergie

- 19- Soutenir les énergies renouvelables et indigènes (bioéthanol, bois, vent, soleil, hydraulique).
- 20- Encourager les particuliers à recourir à des comportements écologiquement responsables (notamment véhicules gaz ou hybrides, constructions aux standards Minergie).
- 21- Favoriser les entreprises qui prennent des mesures particulières visant à préserver l'environnement.

Migration

- 22- Appliquer strictement les lois, ordonnances et directives fédérales sur l'asile et le séjour des étrangers.
- 23- Favoriser une politique d'intégration des personnes bénéficiant d'une autorisation de séjour pour éviter tensions et préjugés.

Sécurité

- 24- Renforcer la chaîne sécuritaire et pénale.
- 25- Créer une police secours qui travaille sur l'ensemble du territoire cantonal de manière identique et coordonnée.
- 26- Organiser une police de proximité en phase avec les autorités locales et coordonnée avec le canton
- 27- Harmoniser la formation de base et la formation continue ainsi que les techniques d'intervention afin d'atteindre un statut unifié du policier.

Economie

- 28- Valoriser davantage les pôles de développement.
- 29- Soutenir l'agriculture en améliorant les conditions cadres et faciliter les procédures nécessaires à l'évolution des moyens de production.
- 30- Favoriser les transferts de savoirs et de technologies des hautes écoles vers les entreprises.

Fiscalité

- 31- Refuser toute hausse des impôts directs.
- 32- Abaisser la fiscalité des familles et des entreprises sur la base des réformes fédérales en cours.
- 33- Moderniser la perception fiscale.

Relations Canton-Communes

- 34- Renforcer le dialogue avec les communes en vue d'une répartition adéquate des flux financiers.
- 35- Octroyer des compétences nouvelles ou supplémentaires aux communes en fonction de leur capacité à les assumer (taille critique).

Gestion publique

- 36- Contenir l'accroissement des dépenses de l'Etat en deçà de l'évolution du PIB cantonal.
- 37- Poursuivre le désendettement du Canton.
- 38- Simplifier et moderniser les procédures et règlements administratifs.